

## COMMUNIQUÉ



### MANAGEM ANNONCE LA CESSION SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES DE PRES DE 40% DU CAPITAL DE SEMAFO inc.

MANAGEM, propriétaire d'une participation majoritaire d'environ 52% dans le capital de la société canadienne SEMAFO inc. cotée à la bourse de Toronto, a signé avec GEORESOURCES EXPLORATION Ltd un accord de cession, sous conditions suspensives, de 40.000.000 de ses actions.

Cette cession interviendrait au plus tard le 22 décembre 2005. Elle s'effectuerait concomitamment à une émission réservée « private placement » de 36.100.000 CAN\$ initiée par SEMAFO inc. et à l'issue de laquelle MANAGEM conserverait une participation en capital de moins de 10%.

La cession est notamment conditionnée par l'obtention du financement nécessaire par GEORESOURCES EXPLORATION Ltd au plus tard le 10 décembre 2005.

Nous reproduisons ci-après l'intégralité du communiqué de presse diffusé par SEMAFO inc. :

### COMMUNIQUÉ SEMAFO TSX-SMF

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE / NE PEUT ÊTRE DISTRIBUÉ SUR LE FIL DE PRESSE AMÉRICAIN OU À DES AGENCES DE TRANSMISSION AMÉRICAINES OU DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS OU À DES PERSONNES AUX ÉTATS-UNIS

#### SEMAFO ANNONCE LA VENTE PAR MANAGEM DE SON INTÉRÊT MAJORITAIRE DANS SEMAFO ET UN PLACEMENT PRIVÉ DE 36,1 M \$

« Montréal, Québec, le 28 novembre 2005 - SEMAFO (TSX : SMF) annonce que Managem S.A. (« Managem »), son actionnaire de contrôle qui détient approximativement 52 % de ses actions ordinaires émises et en circulation, a conclu une entente conditionnelle avec Georesources Exploration Ltd. (« Georesources »), une corporation des Îles Vierges Britanniques avec laquelle elle traite à distance. Suivant cette entente, Managem convient de vendre à Georesources, dans le cadre d'une transaction privée hors marché, 40 000 000 d'actions ordinaires de Semafco ou tout autre nombre d'actions ordinaires de Semafco de sorte que, après la vente de ces actions et la clôture d'un placement privé d'actions ordinaires du trésor à être complété par Semafco (le « Placement Privé »), Managem détendra moins de 10% des actions ordinaires émises et en circulation de Semafco, sur une base non diluée (le « Bloc Managem »). Vendredi le 25 novembre 2005, Managem a déposé un Avis d'intention de placer des titres suivant le formulaire 45-102A1 et conformément au Règlement 45-102 sur la revente de titres, tel qu'édicte par l'Autorité des marchés financiers. Le 27 mai 2005, Semafco annonçait que Managem recherchait et procédait à l'examen de divers scénarios relativement à sa position dans Semafco.

L'obligation de Georesources d'acheter le Bloc Managem demeure conditionnelle à ce que Georesources obtienne le financement requis et ce, au plus tard le 10 décembre 2005, à 18 h (heure de Toronto). Ce financement proviendra d'un ou de plusieurs acheteurs qui se substitueront à Georesources pour se porter acquéreur du Bloc Managem. L'obligation de Georesources demeure également conditionnelle à la clôture du Placement Privé. Georesources possède le droit de céder son obligation d'acquiescer le Bloc Managem à un ou plusieurs acheteurs qui se substitueraient à Georesources au Canada et à l'étranger. Ces acheteurs, qui se substitueraient à Georesources, devront être des investisseurs qualifiés au sens de la législation canadienne en matière de valeurs mobilières.

Georesources prévoit que son droit de céder le Bloc Managem à des acheteurs qui se substitueraient à elle résultera en un placement à grande échelle de ce bloc. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au plus tard le 22 décembre 2005.

À la clôture, les représentants de Managem siégeant au conseil d'administration de Semafco devraient démissionner. Semafco a l'intention de combler ces vacances en nommant à son conseil des administrateurs indépendants expérimentés.

Les diverses ententes actuellement en vigueur concernant la couverture de l'or produit par Semafco et intervenues entre ses filiales et Managem continueront suivant les mêmes modalités.

Semafco souhaite également annoncer qu'elle est intervenue à une lettre d'engagement avec un syndicat de banquiers d'affaires relativement à un placement privé qu'elle entend réaliser au Canada et à l'étranger, à concurrence de 36,1 millions \$, par l'entremise d'une émission d'actions ordinaires. Les actions ordinaires seraient émises à un prix de souscription établi selon le marché. Le produit de ce placement sera utilisé pour le remboursement de certains prêts garantis par Managem pour la réduction partielle du portefeuille de couverture en 2006, pour l'avancement des programmes d'exploration et pour l'alimentation du fonds de roulement. Le remboursement de ces dettes constitue également une condition à la clôture de la vente du Bloc Managem. La clôture du placement privé demeure sujet à l'approbation des autorités réglementaires.»

#### ÉNONCÉS PROSPECTIFS

« Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » comprenant notamment, sans s'y limiter, les énoncés relatifs à nos attentes concernant le prix de l'or au marché, à notre plan de développement, à la production commerciale future, à la production cible, aux échéanciers, aux coûts d'exploitation minière, aux dépenses en immobilisations, aux estimations des réserves minérales et aux perspectives de la compagnie. Les énoncés prospectifs expriment, à la date de notre rapport de gestion, nos estimations, prévisions, attentes et opinions par rapport à nos activités et nos résultats futurs et à l'égard d'événements futurs. Les énoncés prospectifs exprimés dans notre rapport sont raisonnables, mais ils comprennent certains risques et incertitudes et il n'y a aucune garantie que ces énoncés s'avéreront exacts. En conséquence nos résultats réels, nos activités futures et les événements futurs pourraient varier de façon importante par rapport à ceux prévus dans ces énoncés. Les facteurs pouvant faire varier de façon importante nos résultats, nos activités et les événements futurs par rapport aux attentes exprimées expressément ou implicitement dans ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, la volatilité du prix de l'or, les risques liés à l'industrie minière, les incertitudes relatives à l'estimation des réserves minérales, les risques liés à la teneur du minerai, les risques liés aux instruments dérivés, les risques de retards dans la construction et les besoins de financement additionnel.»

Les actions ordinaires de Semafco se transigent sur la Bourse de Toronto (symbole : SMF).

**Semafco est une compagnie minière dont la mission est de découvrir, de développer et d'exploiter d'importants gisements aurifères en Afrique de l'Ouest. Semafco opère présentement la mine de Kiniero en Guinée, la mine de Samira Hill au Niger et est à développer le projet Mana au Burkina Faso.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

#### SEMAFO :

Benoit La Salle,  
Chef de la direction et président du conseil  
Tél. : (514) 744-4408  
Télécop. : (514) 744-2291  
Courriel : blasalle@semafo.com

#### REMARK :

Tina Cameron  
Tél. : (514) 939-3989  
Télécop. : (514) 939-3717  
Courriel : tcameron@remarkfinancial.com

Pour plus d'information, veuillez consulter notre site internet à l'adresse : <http://www.semafo.com>

« Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vendre ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis.

Les actions ordinaires de Semafco n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, telle qu'amendée, ou des lois applicables sur les valeurs mobilières promulguées par un État américain, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou à des personnes aux États-Unis à moins d'une inscription ou qu'une dispense à une telle inscription soit disponible.»

« AUCUN ORGANISME DE RÉGLEMENTATION N'A APPROUVÉ NI DÉAPPROUVÉ LE CONTENU DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ. »